



Résiliation abusive de contrat crèche

Par **Farid2022**, le **20/09/2022** à **14:23**

Bonjour,

Je sollicite votre aide sur une mésaventure que nous avons eu avec notre crèche privée. Nous y avons inscrit au mois de juin dernier notre bébé âgé de 8 mois. Cette crèche qui habituellement, est fiancée par des entreprises, accepte en fonction de leur place disponible, de procéder à des inscriptions sans financement employeur. Nous avons donc signé un contrat en ce sens "sans financement employeur".

Après avoir passé une première matinée d'adaptation à la crèche ce lundi 19 septembre 2022, nous avons reçu un coup de fil du siège social de cette crèche nous informant qu'ils résilient notre contrat.

Le motif est qu'ils ont reçu une inscription de dernière minute de la part d'une famille avec un financement employeur. Cela se fait donc au détriment d'une famille déjà inscrite, à savoir notre cas.

Dans notre contrat, il est mentionné je cite :

"- A partir du premier jour d'accueil de l'enfant dans la structure

Résiliation à l'initiative du Représentant légal : le Représentant légal pourra résilier le présent contrat selon les termes prévus dans le Règlement de Fonctionnement.

Résiliation à l'initiative de la Société : la Société pourra résilier le présent contrat par écrit avec un préavis de 21 jours."

Sachant que plus loin dans le contrat, sont mentionnées les modalités de résiliation à la demande de la crèche. Et dans ces modalités, ne figurent pas du tout la raison citée pas la crèche pour mettre à terme à notre contrat.

Mes questions sont les suivantes :

- Peut-on à la fois mentionner dans un contrat que l'entreprise peut annuler quand elle le souhaite le contrat et par la suite faire figurer un paragraphe précisant les modalités d'annulation d'un contrat ?

- Cette simple phrase "la Société pourra résilier le présent contrat par écrit avec un préavis de 21 jours." suffit-elle à l'entreprise pour rompre un contrat quand elle le souhaite ? Et est-ce légal ?

Par avance merci de votre aide.